

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 juin 2020

L'an deux mil vingt, le deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de convivialité en raison du respect des gestes barrière liés au COVID-19, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : Mme BOURREE Marie-France, BARBE Bertrand, Mme HAMARD Marie-Laure, MM.. RIDEREAU Maxime, POIRIER Jean-Claude, Mme HEUVELINE Patricia, M. LEROUGE Dominique, Mmes BADEUIL Claire, BOITTIN Anne-Isabelle, MM. EUVELINE Jacques, MORIN Thierry, POUSSIER Tony, Mmes LERALLU Marie-Noëlle, LECORNU Valérie.

ETAIT ABSENT ET REPRESENTE : Néant

Le conseil a élu pour secrétaire M. BARBE Bertrand

CHOIX DU PROGRAMME VOIRIE 2020

Monsieur le Maire laisse la parole à M. BARBE qui présente à l'assemblée le récapitulatif des chemins visités lors du passage de la commission.

- La Bunâche	8 866.67 € HT
- La Raitière	3 112.60 € HT
- La Sébaudière	9 571.00 € HT
- VC La Lande Goyet	30 116.00 € HT
- La Barre	8 272.20 € HT
- La Simonerie	1 529.50 € HT
- VC Olivault	33 745.00 € HT
- VC Olivault suite	4 716.00 € HT
- VC La Lande Goyet suite	4 050.00 € HT

Soit un total HT de : 103 978.97 € HT
Le quota 2019 est de : 69 306 € HT

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

* DECIDE de retenir les chemins suivants :

- La Bunache	8 866.67 € HT
- La Raitière	3 112.60 € HT
- La Sébaudière	9 571.00 € HT
- La Barre	8 272.20 € HT
- La Simonerie	1 529.50 € HT
- VC Olivault	33 745.00 € HT
- VC Olivault suite	<u>4 716.00 € HT</u>
	69 812.97 €HT

* DECIDE de reporter à l'année prochaine, les travaux de réparation et d'enduits de la VC de la Sébaudière.

* CHARGE Monsieur le Maire d'adresser la décision du conseil municipal à la CDC Andaine-Passais et copie à Orne Métropole, Agence Départementale du Bocage

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant que les dépenses imprévues sont plafonnées à 7.5 % des dépenses réelles de la section, Afin de respecter cette règle comptable, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier le montant des dépenses imprévues inscrites au budget primitif 2020 de l'assainissement, en section de fonctionnement, par une décision modificative du budget de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Article 022 « Dépenses imprévues »	- 500 €
Article 60632 « Fournitures de petits équipements »	+ 500 €

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- DECIDE de recourir à une décision modificative du budget afin de respecter la règle comptable sur le plafonnement des dépenses imprévues, comme suit :

Section de fonctionnement :

Article 022 « Dépenses imprévues »	- 500 €
Article 60632 « Fournitures de petits équipements »	+ 500 €

AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL AVEC TDF

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune met à disposition de TDF (Télé Diffusion de France) une partie de parcelle (ZB N°21) sur le Mont Margantin, d'une surface de 60 m² devant servir à installer un site radioélectrique (pylône, divers dispositifs d'antennes d'émission/réception et faisceaux hertziens + local technique) dont TDF est propriétaire.

Une Convention d'Occupation du Domaine Public a été signée le 08 octobre 2015 pour arriver à son terme le 07 octobre 2027. Afin de pérenniser l'occupation de ce terrain au-delà de l'échéance de la CODP en cours, les parties proposent de résilier le présent bail de 2015 à compter de sa prise d'effet

Le présent bail sera conclu pour une période de 20 ans à compter de la date de signature par les deux parties.

Le loyer annuel est fixé à 2800 € net, révisable à l'expiration de chaque année, sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette nouvelle convention.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire la présente convention dans les termes spécifiés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention d'occupation du domaine public avec TDF.

OCTROI DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

BÉNÉFICIAIRES	MONTANT 2019	PROPOSITIONS 2020	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Truite Domfrontaise	50 €	50 €	50 €
Comité Jumelage du Bocage	540,00 €	/	/
Secours Catholique	Pas de demande	/	/
Comice cantonal Agricole	150 €	150 €	150 €
BTP CFA ALENCON	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
ADMR du Domfrontais et du Passais	Compétence CDC	/	/
UNSS Collège Gosciny	1000 €	1000 €	1000 €
Famille rurales de CEAUCE	Compétence CDC	Compétence CDC	Compétence CDC
MFR HALEINE	150 €	/	/
Badminton de CEAUCE	656 €	743 €	743 €
3ifa	50 €	100 €	100 €
Comice d'arrondissement de Domfront	150 €	/	/
Club Olympique Céaucéen	Compétence CDC	Compétence CDC	Compétence CDC
TOTAL	2 746 €	2 043 €	2 043 €

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'octroyer les subventions comme présentées dans le tableau ci-dessus.

OCTROI D'UNE INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le gardiennage de l'église est assuré par Mme Annick CORVEE, depuis le départ de l'Abbé Pottier. Elle en assume seule la charge jusqu'à maintenant, sans dédommagement.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose l'attribution d'une indemnité de gardiennage comme il est prévu par la réglementation en vigueur, d'un montant annuel de 300 €. Cette indemnité peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités versées aux agents publics.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée :

- ACCEPTE l'attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 300 € à Mme Annick CORVEE, revalorisée suivant le barème en vigueur, à compter de cette année,
- PRECISE que la dépense sera prévue au budget primitif 2020.

INFOS

Monsieur le Maire informe que le droit de préemption n'a pas été opéré sur la propriété appartenant à M. CLEAR Lawrence, 7 carrefour de Cigné

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion le 08/06/2020 0 14 H avec les commerçants de CEAUCE : dynamique commerciale
- Commission développement économique : 12/06/2020 à 20 h30
- Commission communication : 10/06/2020 à 20 h 30
- Visite des locaux communaux : 20/06/2020 à 9 h
- Commission fleurissement : 23/06/2020 à 20 h 30
- Conseil municipal : 24/06/2020 à 20 h 30

* Problème de déjections animales : prévoir distributeur de sacs. Amende ?

* Proposition de mission de garde champêtre à Charly FOISNEAU

* Manque de signalétique dans le bourg : mairie-écoles-agence postale- médiathèque

* Propositions d'achat de terrains :

- côté cimetièrre (le conseil n'en voit pas l'intérêt, un parking existant déjà)

- contigu à l'école Lancelot du Lac. Le conseil envisage l'achat pour des raisons de sécurité et afin d'agrandir le parking existant. Monsieur le Maire se charge de mener à bien les transactions avec le propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.